

A.M.A. TELECOM

Société par actions simplifiées au capital de 500 euros

Siège social : 47, rue Charles Tournemire, 33300 Bordeaux

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU
07/12/2023**

Le 07 Décembre 2023, à 9h00,
Au siège social,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée A.M.A. TELECOM se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président.

Les membres de l'assemblée générale ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

- Monsieur FOUNE Omar préside la séance en sa qualité de Président.
- Madame BELKACEM Anissa est nommée comme secrétaire.

Monsieur FOUNE Omar préside la séance.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Rémunération du Président,
- Pouvoirs en conséquence.

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Le président rappelle :

Que Monsieur FOUNE Omar, né le 16/07/1992 à DYA (Sénégal), a été désigné statutairement comme Président de la SAS A.M.A TELECOM, le 07/12/2023,

Que Madame BELKACEM Anissa, née le 29/04/1984 à Arles (13), a été désigné statutairement comme Directrice Générale de la SAS A.M.A TELECOM, le 07/12/2023,

Que Madame TOMOU Doriance, née le 09/11/1988 à DOUALA (Cameroun), a été désigné statutairement comme Directrice Générale de la SAS A.M.A TELECOM, le 07/12/2023,

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale décide que le président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat, de la date d'immatriculation de la société le 07/12/2023 jusqu'au 31/12/2024, date de clôture du 1^{er} exercice social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Mr FOUNE Omar
Présidente



Mme BELKACEM Anissa
Directrice Générale



Mme TOMOU Doriance
Directrice générale

